

LE PUBLICISTE.

QUINTIDI 5 Nivôse, an VII.



Ordre du général Buonaparte pour le recouvrement des contributions en Egypte. — Détails sur la célébration de l'anniversaire de la fondation de la république par l'armée d'Orient. — Mouvements des Français sur les frontières des états vénitiens. — Arrivée à Paris d'un courrier de la cour de Vienne. — Projet de résolution sur le mode de constater l'état civil des citoyens.

E G Y P T E.

Du Caire, le 2 vendémiaire.

Détails de la fête du 1^{er} vendémiaire, célébrée au Caire, pour l'anniversaire de la fondation de la République.

Le 5^e. jour complémentaire, au soleil couchant, la fête fut annoncée par trois salves d'artillerie.

Le lendemain, au lever du soleil, trois autres salves furent le signal du commencement de la fête.

Aussitôt la générale battit dans la ville; toutes les troupes, dans la plus grande tenue, prirent les armes & se rendirent sur la place d'Elbéquier.

Là avait été tracé un cirque de deux cents toises de diamètre, dont le pourtour étoit formé par 105 colonnes, décorées d'un drapeau tricolor, portant le nom de chacun des départemens de la République.

L'une des entrées du cirque étoit décorée par un arc de triomphe, sur lequel étoit représentée la bataille des Pyramides. L'autre l'étoit par un portique au-dessus duquel on avait placé des inscriptions arabes, l'une d'elles étoit ainsi conçue : *Il n'y a de Dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète.*

Au milieu de ce cirque, s'élevoit un obélisque de granit, de 70 pieds de hauteur.

Des bas-reliefs ornoient le piedestal de cet obélisque. Sur le tertre environnant, sept autels de forme antique, entremêlés de candélabres, supportoient des trophées d'armes surmontés de drapeaux tricolors, & de couronnes civiques. Au milieu de chacun de ces trophées étoit placée la liste des braves de chaque division, morts en délivrant l'Egypte du despotisme des mamelouks.

Lorsque toutes les troupes furent réunies sur la place d'Elbéquier, le général en chef s'y rendit, accompagné de l'état-major-général, des généraux de division, de leur état-major, du commissaire ordonnateur en chef, des commissaires des guerres, des administrations, des artistes, & des savans, ainsi que du kiaya du pacha, de l'émir Adji & des membres du divan, tant du Caire que des provinces.

Le général en chef, & son cortège vinrent se placer sur la plate-forme environnant l'obélisque. De superbes tapis couvraient le tertre. Toutes les musiques des demi-brigades réunies exécutèrent des marches guerrières, & firent entendre des airs patriotiques, des chants de la victoire, si chers à tous les républicains.

Les troupes, après avoir exécuté avec la plus étonnante précision les manœuvres & exercices à feu, ordonnées par

le général en chef, vinrent se ranger autour de l'obélisque.

L'orchestre exécuta ensuite une hymne de la composition du citoyen Perseval, musique du citoyen Riguel, ainsi que la *marche des Marseillais*, le *Chant du Départ* & d'autres airs patriotiques. Toutes les troupes défilèrent ensuite dans le plus grand ordre devant le général en chef.

Tout l'état-major, tous les généraux, tous les chefs de corps, tous les employés des administrations, les Arabes, les savans, le kiaya du pacha, l'émir, les membres du divan, tant du Caire que des provinces, les agas et commandans tures, avoient été invités à dîner par le général en chef.

Une table de 150 couverts, somptueusement servie, étoit dressée dans la salle basse de la maison qu'il occupe. Les couleurs françaises étoient unies aux couleurs turques; le bonnet de la liberté & le croissant, la table des droits de l'homme & l'Alcoran, se trouvoient sur la même ligne.

A quatre heures, les courses commencèrent. Le premier prix de celle à pied, fut gagné par le citoyen Fathon, caporal dans le premier bataillon de la 75^e demi-brigade; le second, par le citoyen Mariton, aussi caporal dans le troisième bataillon de la même demi-brigade.

Les courses de chevaux étoient attendues avec grande impatience par tous les spectateurs; chacun desiroit voir les chevaux français disputer le prix avec les chevaux arabes. La réputation des derniers étoit grande; mais ce jour devoit la voir détruire. L'espace à parcourir étoit de 1350 toises. Au signal donné, six chevaux, dont cinq arabes, s'élançèrent dans la carrière; le cheval français eut constamment l'avantage sur les autres: il arriva le premier au but sans être fatigué, tandis que les autres étoient hors d'haleine.

En conséquence, le premier prix fut donné au citoyen Suey, commissaire ordonnateur en chef, propriétaire du cheval, qui avoit parcouru l'espace déterminé en quatre minutes.

Le second prix au général Berthier, propriétaire d'un cheval arabe, arrivé le second au but, ayant mis pour parcourir l'espace quatre minutes dix secondes.

Le troisième au citoyen Junot, aide-de-camp du général en chef, propriétaire d'un cheval arabe, arrivé le troisième au but, ayant employé pour parcourir l'espace quatre minutes quinze secondes.

Les vainqueurs des courses furent promenés en triomphe autour du cirque.

Lorsque le jour eut cessé, tout le pourtour du cirque fut illuminé de la manière la plus brillante.

A huit heures, on tira un feu d'artifice d'une belle composition. Des décharges nombreuses de mousqueterie & d'artillerie, ajoutèrent à la beauté du spectacle. Un nombre considérable de dames tarques remplissoient les maisons qui forment le pourtour de la place Elbequier.

ARMÉE D'ORIENT.

Suite des extraits des ordres du jour de l'armée d'Orient, datés du quartier-général du Caire, du 14 fructidor, an 6, au 28 vendémiaire an 7.

Ordre du 23 vendémiaire. — L'ordonnateur en chef, étant informé que plusieurs boulangers se sont refusés à apprendre leur profession à des habitans du pays, ordonne aux commissaires des guerres de lui rendre compte de ceux qui, au 30 vendémiaire, n'auroient point d'élèves Egyptiens, leur recommandant, qu'au 15 brumaire, chaque boulangier de l'armée ait formé un élève qui puisse travailler aux manutentions.

L'ordonnateur en chef prévient que les demandes de germes pour le transport de troupes & effets de l'armée, soit au Caire, soit dans les différentes divisions, doivent être adressées par les généraux & les commissaires des guerres, aux agens des transports militaires. Il est particulièrement ordonné aux commissaires des guerres de veiller à ce que les demandes n'ouïrent pas les besoins.

Le général en chef accepte la démission que lui offre le citoyen Beauvais, adjudant-général; un officier qui, se portant bien, offre sa démission au milieu d'une campagne, ne peut pas être venu dans l'intention d'acquiescer de la gloire, & de concourir au grand but de la paix générale; il a été conduit ici par tout autre motif, & dès lors il n'est point digne des soldats que je commande.

Ordre du 24. — Buonaparte, général en chef, ordonne Art. 1^{er}. L'administrateur général des finances & l'intendant-général, feront un état par province, de ce que chaque village doit payer, tant pour le *miri* que pour le *feddam*, & autres impositions territoriales.

II. L'intendant-général enverra ledit état, en arabe, à l'intendant de la province; l'administrateur des finances enverra ledit état à l'agent français, qui en fera une copie pour lui, et donnera l'original au général commandant et au payeur général, qui en fera part à ses préposés, chacun en ce qui le concerne.

III. Les sommes seront versées entre les mains des préposés du payeur général, par les intendans, dans les vingt-quatre heures du recouvrement. L'intendant spécifiera de quel village provient la contribution.

IV. Les payeurs particuliers donneront avis au payeur général, des sommes qu'ils auront reçues; ils ne pourront disposer d'aucun fonds sans son autorisation.

V. L'agent français fera tous les cinq jours un rapport au général commandant la province, des villages qui seroient en retard pour le paiement des contributions. Le général commandant la province, prendra sur-le-champ les mesures qu'il jugera nécessaires pour faire rentrer les impositions. Toutes les fois qu'il sera obligé de faire marcher de la troupe, il sera accordé aux soldats, en gratification, une double solde, qui sera extraordinairement perçue sur le village en retard.

Ordre du 28. — Les généraux de division feront connaître à leurs divisions, la relation de la bataille de Sodi-man, victoire remportée le 16 vendémiaire, dans le Fayum,

sur les mamelouks et les Arabes, par la division aux ordres du général Desaix.

ITALIE.

De Venise, le 18 frimaire.

Les postes de la Haute & Basse-Italie, qui devoient arriver ici depuis sept à huit jours, ont été arrêtées par les Français; ces derniers sont en mouvement sur tous les points.

Le général prince d'Orange est dans ce moment à Vérone. La garnison de cette ville est de 12 mille hommes, avec une nombreuse artillerie. Les troupes impériales qui se trouvent dans les pays ci-devant vénitiens, sont toujours tranquilles dans leurs cantonnemens respectifs.

DANEMARCK.

De Copenhague, le 14 frimaire.

L'épouse du citoyen Grouvelle, ministre plénipotentiaire de la république française, a été présentée, il y a quelques jours, à la princesse royale par la comtesse de Neventlow, épouse du ministre d'état de ce nom.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Dans le grand nombre de conscrits du département de l'Eure, qui se rendent de toutes parts au dépôt à Evreux; l'administration centrale rend compte que le citoyen Jean Moré, de la commune de la Goulafrière, se présenta au département à la tête des conscrits du canton de Montreuil, précédé d'une musique guerrière, & pronant la parole: « Citoyens administrateurs, dit-il, mon fils est un des conscrits ici présents, la joie & l'allégresse sont dans son ame ainsi que dans la mienne; je l'ai expressément conduit devant vous, pour lui donner les dernières leçons de courage. Un coup de fusil tiré par malheur, il y a quinze jours, m'a ravi mon fils aîné; il faut que le sang de celui-ci soit plus utile à sa patrie: il ne reculera pas, je vous en réponds ». Non, mon pere, s'écrie celui-ci.

(Article officiel).

Notions recueillies sur la Hollande, par un citoyen qui sait très-bien observer.

Le gouvernement est composé de gens probes, désintéressés & amis de leur pays.

Les négocians riches sont attachés à la France, parce que les troupes françaises respectent & font respecter leurs propriétés, & à cause de leur exacte discipline. Le soldat anglois étoit loin autrefois de se comporter aussi bien; & on se le rappelle. On se plaint cependant de l'énormité des taxes imposées. On voit avec douleur la ruine du commerce, & particulièrement la perte de la pêche du hareng, qui alimentoit un très-grand nombre d'individus. La multitude nous est moins dévouée que la classe opulente de la société.

Dans la ci-devant Belgique, le noyau des rebelles est composé de vrais brigands, la plupart anciens *chauffeurs*; le reste des conscrits de la campagne, envoyés là par l'influence que les prêtres conservent sur les parens.

Le général Béginot est un républicain sévère, ferme & d'une probité rigoureuse. Il est couvert de blessures; il est pauvre, quoiqu'il ait toujours eu des commandemens depuis la guerre. Il est persuadé qu'un grand déploiement de force suffira dans la ci-devant Belgique pour étouffer l'in-

tendit
ront
taire
Le
est un
dans
Que
lement
& de
mais il

Il es
Paris.
dépêch
d'être

— E
toires
on voit
Rome
couvert
d'être b

toutes
heures
& que
générale
décourag
coient le
de deux

Quand
secours
pas du te
qui a en
brâser de

— Hui
Ils ont ét
sassinats
prétextes

— Des
à environ
marche p

— Héd
Saint-Don
y ont vu
sinon décl
saire au c
Feuille N
ture reste
no peut pa
contrées lo

— Franç
des charge
seront adju
cellent état
l'air & l'air
bail, comm
contestation
vant le dépa

— Talcy
taire; écrit
le pere du c

tendré, qu'éffrayés par cet appareil, les paysans rentreront dans leurs foyers, & qu'alors il n'y aura plus à faire qu'une guerre d'extermination contre les *chauffeurs*.

Le fanatisme des femmes, échauffé par celui des Prêtres, est un des plus grands obstacles que nous ayons à craindre dans ce pays.

Quelques uns des chefs des troupes françaises ne sont nullement aimés dans ces contrées. On les accuse d'insolence & de vexations. Ce sont pour la plupart des subalternes, mais ils se croient soutenus.

DE PARIS, le 4 nivôse.

Il est arrivé, avant-hier, un courier de Vienne à Paris. Mais on ne dit rien jusqu'ici de la nature des dépêches qu'il a apportées, & qui ne peuvent manquer d'être importantes dans les circonstances actuelles.

— En lisant les relations publiées sur nos dernières victoires d'Italie, & en jettant un coup-d'œil sur la carte, on voit que nos troupes ne peuvent gueres rentrer dans Rome qu'après une bataille rangée; que cette ville étoit couverte par le corps d'armée du général Mack; que las d'être battu, en divisant ses forces, il vouloit les réunir toutes pour tenter un grand effort; que Championnet, heureusement averti à tems, rassembloit aussi les siennes; & que par conséquent on étoit à la veille d'une action générale: les excellentes dispositions de nos troupes & le découragement commencé des Napolitains, nous annoncoient les plus brillans résultats. Nous étions déjà maîtres de deux villes sur le territoire napolitain.

Quand même l'empereur songeroit à présent à venir au secours du roi de Naples, il seroit bien tard; & il n'est pas du tout sûr qu'il pût sauver de sa juste ruine un prince qui a eu la folle & coupable audace de chercher à embrâser de nouveau l'Europe par les feux de la guerre.

— Huit individus ont été aujourd'hui exécutés dans Paris. Ils ont été convaincus d'un grand nombre de vols & d'assassinats: ils s'insinuoient dans les maisons sous divers prétextes, & tuoient ceux qu'ils y trouvoient.

— Des personnes à portée d'être bien instruites portent à environ 200 mille le nombre des conscrits qui sont en marche pour aller rejoindre nos armées.

— Hédouville & Raimond, revenus en même tems de Saint-Domingue, ne paroissent pas s'accorder sur ce qu'ils y ont vu. Le général accuse Toussaint-Louverture de s'être, sinon déclaré, au moins constitué indépendant. Le commissaire au contraire, du moins d'après le témoignage de la *Feuille Nantaise*, assure que le negre Toussaint-Louverture reste fidele à la république. Voilà bientôt dix ans qu'on ne peut parvenir à s'entendre sur ce qui se passe dans ces contrées lointaines,

— François (de Neufchâteau) a fait publier le cahier des charges pour la ferme des barrières. Ceux à qui elles seront adjudgées seront tenus de faire tenir les routes en excellent état; ils fourniront une caution solvable; ils seront l'un & l'autre traités pour l'exécution des clauses de leur bail, comme entrepreneurs de travaux publics; & toute contestation y relative sera administrativement portée devant le département.

— Talcyrand Périgord a, par ordre exprès du directeur, écrit au citoyen Aymar de se rendre à Turin, chez le pere du célèbre *Lagrange*, de lui exprimer le vif in-

térêt qu'il inspire au gouvernement français, & d'avoir les plus grands égards pour toute la famille de ce savant mathématicien.

— Mangouri & Méchin, pour lesquels on avoit eu des inquiétudes à leur sortie de Rome, sont heureusement arrivés à Viterbe avec leur famille.

— Quelques parties du département de la Manche, & les cantons de l'Orne & du Calvados qui l'avoisinent, sont de nouveau en proie aux ravages des chouans. Ils y marchent par bandes de 60 & 80.

— Deux cents prisonniers faits sur les rebelles de la Campine, ont été transférés sous bonne & sûre escorte, des prisons de Bruxelles, dans les citadelles de Lille & de Valenciennes.

— On publie que Merlin, fils du directeur, s'est très-bien conduit dans un soulèvement qui a eu lieu au Caire, pendant que les français étoient aux mains avec les arabes; & que la présence d'esprit & la bravoure de ce jeune militaire n'ont pas peu contribué à ramener promptement le calme dans la ville.

— Le citoyen Rivaud, aujourd'hui commissaire français à Milan, pour l'exécution des mesures ordonnées dans la république cisalpine, étoit, il y a peu de tems, membre de notre conseil des anciens: il lui a envoyé sa démission il y a quelques jours.

Le 18 frimaire, il a écrit aux anciens directeurs cisalpins, destitués par Brune, pour les engager à reprendre des fonctions auxquelles le corps législatif les avoit portés, & dont ils n'ont, dit-il, été écartés que par un acte arbitraire, désavoué du gouvernement français; & par l'abus du pouvoir d'un général d'armée. Il les invite, au reste, à déployer énergie & surveillance, & à éloigner les réactions qui raniment les factions, au lieu de les éteindre, & qui ouvrent une vaste carrière à tous les ressentimens.

— Suivant quelques lettres particulières, Joubert, en se rendant au quartier-général de Turin, auroit momentanément confié à Moreau le commandement du reste de l'armée d'Italie.

— Abamouti, ministre de la police à Milan, a été arrêté.

— On porte à six ou sept le nombre des vaisseaux anglais qui bloquent le port d'Alexandrie ou les autres ports d'Egypte.

— Des lettres arrivées de Lisbonne à Londres y ont annoncé le débarquement à Minorque des troupes anglaises commandées par le général Stewart. On les disoit déjà maîtresses de cette isle.

— Les banquiers chargés de l'emprunt de 18 millions sterling demandés par Pitt, sont MM. Roberts & Curtis, Thelussou, Gold Smith, Salomon & Giles.

— L'empereur a accordé une pension de 4000 florins à la veuve du général Bender, dont on effrayoit les petits enfans en 1792.

— Depuis le 15 fructidor jusqu'au 9 vendémiaire, il est mort de la fièvre jaune à Philadelphie onze cents individus. Elle en a emporté 829 à New-York, depuis le 20 fructidor jusqu'au 18 vendémiaire. Ses ravages commencent néanmoins à diminuer, grâce au souffle des vents du nord, qui sont le grand spécifique de toutes les maladies contagieuses de ce genre.

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen BERLIER.

séance du 4 nivôse.

Sur la proposition de Bezaré, le conseil ajourne à octidi la discussion sur le partage des successions.

Andrieux fait adopter un projet de résolution portant qu'aucun acte ne pourra être argué de nullité parce que les ci-devant huissiers royaux ou seigneuriaux n'y auront pas rappelé leurs anciennes matricules.

Joubert présente un nouveau projet de résolution dont le conseil ordonne l'impression, & qui porte que les congés absolus ne pourront être délivrés désormais que par les conseils d'administration; qu'ils seront signés des généraux & visés par le ministre de la guerre.

Meyer, de retour des départemens réunis, donne quelques renseignemens sur les troubles auxquels ces départemens viennent d'être en proie. Il en résulte que ces troubles ont été fomentés par l'étranger; ils avoient été annoncés par les journaux même avant qu'ils éclatassent; & pour les entretenir, on répandoit les plus affreuses nouvelles. Buonaparte étoit mort; son armée étoit défaite; les hostilités recommencées en Italie, en Allemagne, & les Français battus par-tout. Rien n'étoit négligé pour égarer les citoyens; mais le zèle & le patriotisme des administrations, des généraux & des troupes ont triomphé de tout.

Le conseil ordonne l'impression.
Boulay-Paty fait arrêter la rédaction de la résolution sur les prises maritimes.

Jacqueminot présente à la discussion le projet sur le mode de constater l'état civil des citoyens. En voici en substance les dispositions principales:

1°. Les actes qui constatent l'état civil des citoyens sont inscrits sur des registres publics.

2°. Les naissances & décès continueront seuls à être constatés dans chacune des communes de la République dans lesquelles ils auront lieu. Tous les autres actes de l'état civil seront reçus & rédigés dans les chefs-lieux de canton.

3°. A cet effet, il y aura dans chaque commune, & pour celles dont la population excède cent mille âmes dans l'arrondissement de municipalité, deux registres fournis par l'administration centrale du département, en papier timbré, cotés & paraphés par le président de l'administration municipale, & par le commissaire du directoire près la même administration.

4°. Dans les communes particulières, ces deux registres seront tenus par l'agent, qui, en cas d'absence ou d'empêchement, sera suppléé par l'adjoint; dans les chefs-lieux de canton, dans les municipalités & dans les arrondissemens de municipalité, ces deux registres seront tenus par un secrétaire-greffier de l'administration municipale, assisté d'un administrateur, qui aura le titre d'officier public de l'état civil.

Il sera nommé par les administrateurs municipaux, au scrutin, à la pluralité relative des suffrages. Au cas d'absence ou d'empêchement, il sera suppléé par le président de

l'administration; celui-ci sera suppléé par un autre administrateur.

5°. L'agent, l'officier public, le secrétaire-greffier, seront tenus de signer les actes qu'ils recevront. Celui qui les suppléera énoncera qu'il signe pour leur absence ou pour leur empêchement. L'administrateur qui suppléeroit le président énoncera aussi l'absence ou l'empêchement de l'officier public & du premier suppléant.

6°. Les actes de naissance & de décès seront inscrits sur un seul & même registre, de suite, par ordre de date, sans aucun blanc; ils seront transcrits à l'instant & dans le même ordre sur un second registre servant de double & de contrôle au premier.

Le conseil a repris & ajourné de nouveau la discussion relative aux jugemens rendus sur faux témoignages ou pièces.

Nota. Le conseil des anciens a approuvé la résolution du 14 brumaire, relative aux adjudications de domaines nationaux faites à des communes ou à des associations d'habitans avant la promulgation de la loi du 24 avril 1793.

Bourse du 4 nivôse.

Amsterdam.....61, 61 $\frac{3}{4}$.	Rente viagère.....
Idem cour.....59 $\frac{1}{8}$, 59 $\frac{1}{4}$.	Rente provis.....9 f. 50 c.
Hambourg.....193, 190.	Tiers cons.....11 f. 50 c.
Madrid.....11 f. 25 c.	Bon $\frac{2}{3}$1 f. 89 c.
Mad effec.....14 f. 25 c.	Bon $\frac{1}{3}$1 f. 85 c.
Cadix.....11 f. 25 c.	Bon des 6 dern. mois de l'anb, 80 f. 50 c.
Cadix effectif.....14 f. 25 c.	Or fin.....106 f. 50 c.
Gènes.....96 $\frac{3}{4}$, 95 $\frac{1}{4}$.	Liang. d'arg.....50 f. 75 c.
Livourne.....105 $\frac{1}{2}$, 104 $\frac{1}{4}$.	Portugaise.....97 f. 25 c.
Bâle..... $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$ per., 1 $\frac{1}{2}$ per.	Piastre.....5 f. 35 c.
Geneve.....3 per.	Quadruple.....82 f. 5 c.
Lyon.....pair à vue.	Ducat d'Hol.....11 f. 75 c.
Marseille.....pair à vue.	Guinée.....26 f. 25 c.
Bordeaux..... $\frac{1}{2}$ per. 15 j.	Souverain.....35 f. 25 c.
Montpellier..... $\frac{1}{2}$ per. 15 j.	

Espri $\frac{3}{4}$, 360 à 370 f. — Eau-de-vie 22 deg., 250 à 280 f.
— Huile d'olive, 1 f. 20 à 25 c. — Café Martin, 2 f. 80 à 90 c.
— Café St-Domingue, 2 f. 65 à 75 c. — Sucre d'Anvers, 2 f. 25 à 30 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 20 à 30 c. — Savon de Marseille, 1 f. — Coton du Levant, 2 f. 50 à 90 c. — Coton des Isles, 4 f. 25 c. à 5 f. 25 c. — Sel....

Essai sur l'Histoire géographique, politique et naturelle du royaume de Sardaigne; par Dominique-Alquier Azuni, membre de plusieurs académies; un volume in-8°. avec une carte. Prix, 2 fr. 30 cent. & 3 fr. 25 cent. franc de port. A Paris, chez Leroux, libraire, rue Thomas-du-Louvre, n°. 246.

Cet ouvrage remplit son titre.

Catalogue raisonné des ouvrages qui ont été publiés sur les eaux minérales en général, & sur celles de la France en particulier; publié par M. J. B. F. Carrere; un volume in-4°. Prix, 6 fr. & 10 fr. franc de port. A Paris, chez Rémond, libraire, quai d'Augustus, n°. 41.

Almanach de Gotha, pour l'année 1799, avec de jolies gravures de Chodowiecki, un volume in-18 relié, doré sur tranche en tête. Prix, 5 fr. A Paris, chez Treuttel & Wurtz, quai Voltaire, n°. 21 & à Strasbourg, chez les mêmes libraires, grande rue, n°. 15.

A. FRANÇOIS.